FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: AZURA TS GUM

UFI: 0PH0-A0EY-G001-5CAA

Synonymes, marques:
Blue Earth BG-1 (Konica)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Solution de finisher pour plaques offset
Usages déconseillés: Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Agfa NV
Septestraat 27
2640 Mortsel
Belgique

Téléphone: +32 3 4442111
Télécopie :: +32 3 4447094
E-mail: electronic.sds@agfa.com

Fournisseur national

Agfa NV
Septestraat 27
2640 Mortsel
Belgique

Téléphone: +32 3 4442111
E-mail: electronic.sds@agfa.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone en cas d'urgence : +32 3 4443333 (24h/24h)
Centre Antipoisons : +32 70 245245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers pour la Santé

Sensibilisateur de la peau	Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'Étiquetage

Contient: 2-Methyl-2H-isothiazol-3-one

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

Mention d'Avertissement:	Attention
Déclaration(s) de risque:	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Conseils de Prudence Prévention:	P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Intervention:	P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

2.3 Autres dangers Ne remplit pas les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) Ne remplit pas les critères vPvB (très persistant/très bioaccumulable)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	0,0015 - <0,1%	2682-20-4		Aucune information disponible.	Toxicité Aquatique (Aiguë): 10; Toxicité Aquatique (Chronique): 1	
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6]	0,001 - <0,0015%	55965-84-9		Aucune information disponible.	Toxicité Aquatique (Aiguë): 100; Toxicité Aquatique (Chronique): 100	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

(3:1)						

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.
# Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.
This substance is listed as SVHC

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Acute Tox.: 2: H330; Skin Sens.: 1A: H317; Skin Corr.: 1B: H314; Acute Tox.: 3: H311; Acute Tox.: 3: H301; Eye Dam.: 1: H318; Aquatic Acute: 1: H400; Aquatic Chronic: 1: H410;	Aucune information disponible.
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	Met. Corr.: 1: H290; Acute Tox.: 2: H330; Eye Dam.: 1: H318; Acute Tox.: 3: H301; Skin Corr.: 1C: H314; Skin Sens.: 1A: H317; Acute Tox.: 2: H310; Aquatic Acute: 1: H400; Aquatic Chronic: 1: H410;	Note B, EUH071

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Généralités: Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Transporter à l'air frais.

Contact avec la Peau: Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés, et laver la peau au savon et à grande eau. En cas d'irritation cutanée ou de réaction allergique cutanée, consulter un médecin.

Contact oculaire: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau.

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche.

Protection individuelle des secouristes: ATTENTION! Le personnel de premiers secours doit prendre des précautions adéquates pour assurer sa propre sécurité pendant l'opération de sauvetage. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dangers: Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.

Traitement: Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

Dangers d'Incendie Généraux:	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
5.1 Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés:	En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.
Moyens d'extinction inappropriés:	Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.
5.3 Conseils aux pompiers	
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Aucune information disponible.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé.
6.1.1 Pour les non-secouristes:	Porter un équipement de protection individuelle.
6.1.2 Pour les secouristes:	Prévenir tout le monde des dangers potentiels et évacuer si nécessaire. Porter un équipement de protection individuelle.
6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:	Éviter le rejet dans l'environnement. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement important.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Transférer dans un récipient pour l'élimination.
6.4 Référence à d'autres sections:	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Conserver à l'écart des matières incompatibles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

Valeurs Limites Biologiques

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques Appropriés: Assurer une ventilation efficace.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales: Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité à protection intégrale. EN 166.

Protection des Mains: Porter des gants de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures.(EN374), Porter des gants de protection chimique en cas de contact prolongé ou répété., Caoutchouc butyle (EN374), Épaisseur du gant: > 0,35 mm, Temps de pénétration: > 240 min, Risque d'éclaboussures :, Caoutchouc nitrile., Les gants les plus appropriés sont ceux en nitrile, mais le liquide peut pénétrer dans les gants. Par conséquent, il faut changer de gants souvent., Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Protection de la peau et du corps: Vêtements de sécurité : vêtements de protection à manches longues EN13688

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (EN14387). Demander l'avis du superviseur le plus proche.

Mesures d'hygiène: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le contact avec la peau. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Contrôles environnementaux: Ne pas jeter les résidus à l'égout.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

État:	liquide
Forme:	liquide
Couleur:	Marron clair
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
pH:	7,0 (25 °C)
Point de congélation:	< 0 °C (DSC)
Point d'ébullition:	> 100 °C (DSC)
Point d'éclair:	Aucune information disponible.
Taux d'évaporation:	Aucune information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Non inflammable
Limite supérieure d'inflammabilité (%):	Aucune information disponible.
Limite inférieure d'inflammabilité (%):	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Tension de vapeur (air = 1):	Aucune information disponible.
Densité:	Aucune information disponible.
Densité relative:	1,040 (20 °C) (DSC)
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Aucune information disponible.
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammation:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
Viscosité, cinématique:	Aucune information disponible.
Viscosité, dynamique:	12 mPa.s (20 °C, DSC)
Propriétés explosives:	Aucune information disponible.
Propriétés comburantes:	Aucune information disponible.

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Teneur en COV: Directive 1999/13/CE: 0 g/l ~0 % (calculé)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: Ce produit est stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité Chimique: Ce produit est stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses: Non connu.

10.4 Conditions à Éviter: Éviter tout chauffage ou contamination.

10.5 Matières Incompatibles: Aucuns connus.

10.6 Produits de Décomposition Dangereux: En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: L'inhalation est la principale voie d'exposition. À concentration élevée, les vapeurs, émanations ou brouillards peuvent être irritants pour le nez, la gorge et les muqueuses.

Contact avec la Peau: Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact oculaire: Le contact oculaire est possible ; il doit être évité.

Ingestion: Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Composants:

2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune information disponible.
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

Contact avec la peau

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Composants:

2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune information disponible.
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

Inhalation

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Composants:

2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune information disponible.
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

Toxicité à dose répétée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune information disponible.
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune information disponible.
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune information disponible.
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune information disponible.
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	A un effet sensibilisant.

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro

Produit:	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

Composants:

2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune information disponible.
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

In vivo

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune information disponible.
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

Cancérogénicité

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune information disponible.
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune information disponible.
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune information disponible.
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune information disponible.
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Composants

2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune information disponible.
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

Composants

2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune information disponible.
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune information disponible.
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

Toxicité pour les microorganismes

Produit: Aucune information disponible.

Composants

2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune information disponible.
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

Toxicité chronique

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Composants

2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune information disponible.
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

2-Methyl-2H-isothiazol-3-	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

one	
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit:	Aucune information disponible.

Composants

2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune information disponible.
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit:	Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO

Produit	Aucune information disponible.

Composants

2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune information disponible.
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Produit:	Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le Sol:	Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:	Ne remplit pas les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) Ne remplit pas les critères vPvB (très persistant/très bioaccumulable)
2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune information disponible.
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

12.6 Autres Effets Néfastes: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Considérations relatives à l'élimination (y compris l'élimination des récipients ou emballages contaminés) Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Méthodes d'élimination: Rincer avant élimination. Éliminer auprès d'un organisme homologué.

Étant donné que les récipients contiennent des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

Emballages Contaminés: Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU:	Non réglementé.
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	Non réglementé.
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	Non réglementé.
14.4 Groupe d'Emballage:	Non réglementé.
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.

RID

14.1 Numéro ONU:	Non réglementé.
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	Non réglementé.
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	Non réglementé.
14.4 Groupe d'Emballage:	Non réglementé.
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.

IMDG

14.1 Numéro ONU:	Non réglementé.
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	Non réglementé.
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	Non réglementé.
14.4 Groupe d'Emballage:	Non réglementé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

14.5 Dangers pour L'environnement:	Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.

IATA

14.1 Numéro ONU:	Non réglementé.
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	Non réglementé.
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	Non réglementé.
14.4 Groupe d'Emballage:	Non réglementé.
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH: aucune

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation: aucune

Règlement (CE) nº 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: aucune

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: aucune

Règlement (CE) no 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: aucune

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: aucune

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: aucune

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications:

non applicable

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: aucune

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	0 - <0,1%
2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	2682-20-4	0 - <0,1%
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	0 - <0,1%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations de révision: Chapitre(s) modifié(s) par rapport à l'édition précédente: 2, 3.

Abréviations et acronymes

Note B	Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type "acide nitrique...%". Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ADNR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par la Rhin
AGW	Arbeitsplatzgrenswerte (DE)
ATEmix	Acute toxicity estimate of the mixture
CLP	Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures
CMR	carcinogenicity, mutagenicity and toxicity for reproduction
DNEL	Derived No Effect Level
EC0	Effective Concentration 0%
EC5	Effective Concentration 5%
EC10	Effective Concentration 10%
EC50	Median Effective Concentration
EC100	Effective Concentration 100%
EH40 WEL	Workplace Exposure Limit (GB)
IATA	International Air Transport Association
ICAO	International Civil Aviation Organization
IC50	inhibitory concentration 50%
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IMO	International Maritime Organization
IUCLID	International Uniform ChemicaL Information Database
LC50	Lethal Concentration 50%
LC100	Lethal Concentration 100%
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level
LDL0	Lethal Dose (minimum found to be lethal)
LD50	Lethal Dose 50%
MAC	Maximaal Aanvaardbare Concentratie (NL)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

MAK	Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
NOEL	No Observed Effect Level
NOEC	No Observed Effect Concentration
OEL	Occupatianal Exposure Limit
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC	Predicted No Effect Concentration
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID	Regulations concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail
STEL	Short Term Exposure Limit
TLV	Treshold Limit Value
TRGS900	Arbeitsplatzgrenswerte (DE)
TWA	Time Weighted Average
VOC	Volatile Organic Compound
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative substance

Principales références de la littérature et sources de données: Fiche de données de sécurité du fournisseur.
ECHA

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.	**Méthode de classification**
Sensibilisateur de la peau, Catégorie 1	Méthode de calcul

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de formation: Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière.

Avis de non-responsabilité: Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.